

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 12 mars 2020

Délibération n° 2020 – 12/03/2020 – 4

Election du bureau de l'Université de Bourgogne

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne, notamment l'article 14

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 25 Membres représentés : 6 Total : 31	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 5 Suffrages exprimés : 25 Pour : 18 Contre : 7
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

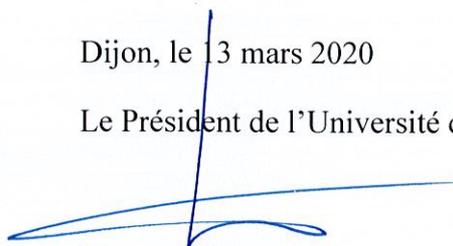
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la composition du bureau de l'université de Bourgogne :**

- **Madame Ambre ADAMIAK**
Etudiante, en qualité de vice-présidente déléguée à la vie et à la démocratie étudiante
- **Monsieur Cédric DEMONCEAUX**
Professeur des universités à l'IUT du Creusot, en qualité de vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage
- **Monsieur Alexandre FOURNIER**
Ingénieur d'études à la direction du numérique, en qualité de vice-président délégué aux campus numériques, aux systèmes d'information et aux sources ouvertes
- **Monsieur Laurent GAUTIER**
Professeur des universités à l'UFR Langues et Communication, en qualité de vice-président délégué à la valorisation de la recherche
- **Monsieur Fabrice HERVE**
Professeur des universités à l'Institut d'administration des entreprises –IAE-, en qualité de vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements
- **Madame Sophie MORLAIX**
Professeure des universités à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation –INSPE-, en qualité de vice-présidente déléguée en charge des licences et masters
- **Monsieur Pascal NEIGE**
Professeur des universités à l'UFR Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement –SVTE-, en qualité de vice-président délégué à la recherche

- **Monsieur Philippe PERROT**
Professeur certifié à l'IUT du Creusot, directeur du site universitaire du Creusot, en qualité de vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux
- **Madame Emmanuelle PUCEAT**
Maître de conférences à l'UFR Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement – SVTE-, en qualité de vice-présidente déléguée à la coordination de la recherche et de la formation
- **Monsieur Alexis de ROUGEMONT**
Professeur des universités à l'UFR des Sciences de santé, en qualité de vice-président délégué au pilotage
- **Madame Edith SALES-WUILLEMIN**
Professeure des universités à l'UFR Sciences humaines et sociales, en qualité de vice-présidente déléguée à la qualité de vie au travail
- **Monsieur Stéphane TIZIO**
Maître de conférences à l'UFR Droit, Sciences économique et politique –DSEP-, en qualité de vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale
- **Monsieur Grégory WEGMANN**
Maître de conférences à l'Institut d'administration des entreprises –IAE- en qualité de vice-président délégué à la politique européenne et internationale

Dijon, le 13 mars 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

^ Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement